



CONCOURS Décorations et illuminations de Noël

REGLEMENT

1- Inscriptions

L'inscription au concours 2021 est gratuite et ouverte jusqu'au 24 décembre 2021

Pour s'inscrire il suffit de remplir le formulaire de participation accompagné du présent règlement signé et de le déposer à l'accueil de la mairie aux horaires d'ouverture (mardi 16-19h / vendredi 10-12h) ;ou dans la boîte aux lettres ou de l'envoyer par mail à l'adresse suivante : contact@mairie-gonnevillesurhonfleur.fr

2- Participation

Le concours est ouvert à tous les habitants de Gonnevillle sur Honfleur

3- Composition du jury et critères de sélection

Le jury est composé de membres du conseil

Le passage du jury se fera en une seule fois pour juger de l'esthétique et de l'originalité du décor.

4- Autorisation

Par son inscription au concours, chaque participant autorise la commune de Gonnevillle sur Honfleur à utiliser des photos de l'extérieur de sa maison et des décors, prises dans le cadre de ce concours, pour diffusion dans ses supports de communication : bulletin, site internet, réseaux sociaux et communiqué de presse

5- Résultats et récompenses

La remise des prix aura lieu en mairie lors d'une cérémonie à laquelle les participants seront conviés.

6- Acceptation des règles du concours

L'inscription au concours entraîne de la part des candidats l'acceptation sans réserve du présent règlement et des résultats qui seront proclamés par le jury.

7. Maitrise des consommations énergétiques

Dans un souci de maitrise des consommations énergétiques, il est demandé aux participant de limiter la durée des illuminations et notamment entre 23h et 6h (sauf 24/25 et 31 décembre)